

**COMMUNE D'ÉTAULES**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 septembre 2024**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 juillet 2024.

Etaules, le vingt-six septembre de l'an deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean René ESTIVALET, Maire.

**Etaient présents** : M. Jean René ESTIVALET, Mme Odile DANIEL, Mme Monique BOUZEGAOU, Mme Sylvie DAS-DORES, M. Olivier COURTOIS, M. Olivier ELIAS, M. Bertrand COURBET, M. Henri ECHARD.

**Procurations** : M. Bernard GEVREY a donné procuration à M. Jean René ESTIVALET et Mme Chloé QUENOLLE-FORGET a donné procuration à M. Henri ECHARD.

**Absent** : M. Jean-François GUEPET.

**Secrétaire de séance** : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Monique BOUZEGAOU est nommée secrétaire de séance.

**Date de convocation** :

19 septembre 2024

**Date d'affichage** :

19 septembre 2024

**SECOURS PARTICULIER : MONSIEUR ET MADAME BENOÎT.**

Monsieur Jean René ESTIVALET expose que Monsieur et Madame BENOÎT, domiciliés à Etaules, 5 route de Darois, rencontrent des difficultés financières.

Après discussion et décision, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une aide financière à Monsieur et Madame BENOÎT à hauteur de 500,00 € (Cinq Cents Euros) qui sera versée sur leur compte bancaire.

Charge Monsieur Jean René ESTIVALET d'informer les intéressés.

Nombre de Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

**REMBOURSEMENT D'UNE CAUTION A MADAME LAURA MAIRE.**

Madame Laura MAIRE a occupé un logement (T2) appartenant à la Commune et situé à ÉTAULES, 6 rue Maison Commune, du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 septembre 2024.

L'état des lieux sortant ne présentant aucune remarque particulière,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de rembourser la caution déposée par Madame Laura MAIRE, pour un montant de 460 € (Quatre Cent Soixante Euros).

Nombre de Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL.

Après s'être fait présenter le contenu de la convention relative à la mise à disposition d'un local communal,

Convention entre la Commune de Étaules et des administrés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- Accepte le contenu de cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention.

Nombre de Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

### APPROBATION DU BILAN PÉRIODIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

En cours d'élaboration avec le Cabinet DORGAT en charge de ce dossier.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Demande du SIEAVS pour l'installation d'un compteur d'eau au cimetière : affaire à suivre.

**Fin de séance : 19h45.**

La Secrétaire de séance,  
Monique BOUZEGAOU




Le Maire,  
Jean René ESTIVALET

